

Novembre 2024

**Note d'information sur l'avancement de l'enquête
relative à la collision entre un véhicule léger et un autobus
survenue le 28 juillet 2023 sur la RD113
à Mézières-sur-seine (78)**

Avertissement :

L'enquête technique du BEA-TT n'est pas terminée.

Cette note vise à informer de l'avancement de l'enquête technique et à annoncer dès que possible aux entités concernées les premières orientations préventives.

Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.

Le vendredi 28 juillet 2023 vers 7 heures, un véhicule léger RENAULT CLIO se déporte de sa voie et percute frontalement un autobus circulant en sens opposé sur la route départementale n°113 dans les Yvelines, entre Mantes-la-Jolie et Mézières-sur Seine.

L'autobus effectuait la liaison entre les gares de Mantes-la-Ville et Epône-Mézières en substitution du service ferroviaire SNCF interrompu pour travaux. Il transportait des passagers assis et debout.

Cet accident a causé le décès de deux passagers et des blessures graves à plusieurs autres passagers de l'autobus. Les victimes étaient majoritairement debout positionnées à l'avant au moment de l'accident et pour certaines proches de la console dans le prolongement du tableau de bord au droit de la porte avant de l'autobus.

Le conducteur du véhicule léger avait une alcoolémie d'environ 2 g/l.

L'autobus ne disposait d'aucun dispositif d'enregistrement de données cinématiques tel qu'un chronotachygraphe, et n'était pas équipé de caméras internes de vidéosurveillance. Aucun calculateur de fonctionnement des équipements du véhicule n'a pu être exploité, à part celui de l'airbag du véhicule léger qui l'a été par l'IRCGN (Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale) et dont le rapport d'expertise final n'a pas encore été porté à la connaissance du BEA-TT.

Néanmoins, les circonstances de l'accident sont claires et le scénario de l'accident peut être établi avec une quasi-certitude.

Il reste à terminer certaines analyses relatives à la sécurité du transport de personnes debout dans un autobus sur des voies routières hors agglomération en cas de collision frontale.

La publication du rapport du BEA-TT est envisagée pour janvier 2025.